



CONGREGAZIONE
PER GLI ISTITUTI DI VITA CONSACRATA
E LE SOCIETÀ DI VITA APOSTOLICA

Prot. n. G. 115-1/89

Prot. n. P. 209-1/97

D É C R E T

La "Famille monastique de Bethléem, de l'Assomption de la Vierge et de Saint Bruno" est composée d'une branche de moines et d'une branche de moniales. Les deux maisons généralices se trouvent respectivement dans l'archidiocèse de Pérouse et dans le diocèse de Gubbio, et les deux maisons-mères se trouvent à Currière-en-Chartreuse, dans le diocèse de Grenoble. Cette Famille monastique est née le 1er Novembre 1950 de l'écoute spirituelle attentive offerte par quelques pèlerins à la voix du Pape Pie XII à l'heure où il proclamait la Foi de l'Eglise en l'élévation de la Mère de Dieu, en son corps et en son âme, dans la Communion de Lumière et d'Amour infinis de la Très Sainte Trinité.

Les membres de cette Famille monastique reçoivent l'appel à se laisser attirer en toute leur vie par le Christ élevé de terre dans la gloire du Père. Avec Marie enfantant l'Emmanuel à Bethléem, se tenant auprès de la Croix, puis glorifiée à jamais, ces moines et ces moniales sont appelés à demeurer "cachés avec le Christ en Dieu". Selon la tradition du monachisme, ils s'efforcent de se tenir, sous l'ombre de l'Esprit-Saint, avec Jésus crucifié glorifié, en présence du Père, "saints et immaculés dans l'Amour". À l'exemple de la Vierge Marie qui est progressivement attirée par son Fils dans la Gloire d'Amour du Père, ils veulent, selon l'humble condition des hommes, vivre en accomplissant jour après jour la Volonté du Père sur la terre comme au ciel.

En recevant cette vocation, les membres de la communauté naissante se sont engagés dès l'origine à toujours réserver à la Vierge Marie glorifiée le titre et la fonction de Prieure et de Fondatrice de leur Famille monastique, et à n'exercer le gouvernement qu'en humble mendicité et accomplissement, avec le Christ et avec elle, de toute Volonté du Père.

Ils s'adonnent à l'écoute assidue de la Parole de Dieu et à l'oraison du coeur en une vie de solitude, de silence, de communion liturgique et fraternelle, d'obéissance et d'humble travail. Pour être fidèles à cet appel, ils reçoivent la double tradition du monachisme oriental et occidental. Ils sont disciples de saint Bruno. Ils reçoivent sa paternité et sa sagesse de vie. Avec lui ils sont à l'école de la "Divine Philosophie", c'est-à-dire de Jésus, Sagesse éternelle du Père. Ils montent une garde sainte en attente du retour du Seigneur.

Leur vie est donc entièrement ordonnée à la divine contemplation, dans le plus grand amour des Personnes Divines et des personnes humaines. De toutes leurs forces ils coopèrent à l'accomplissement du Projet de Dieu posé sur chaque personne humaine libre: Que chacune soit image de Dieu. Que sa vie soit ressemblante à la Vie de Lumière et d'Amour infinis des Personnes Divines.

La branche des moniales fut érigée de droit diocésain le 24 juin 1986 et celle des moines le 25 mars 1992.

Cette Famille monastique s'étant aujourd'hui beaucoup agrandi et répandue dans plusieurs diocèses, sa Sainteté Jean-Paul II, après avis favorable de la Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, a bien voulu donner son assentiment à la demande du Prieur des moines: Frère Patrick Gilbert, et de la Prieure des moniales: Soeur Marie Dupont, pour que cette Famille monastique soit reconnue de droit pontifical.

Par le présent Décret, cette même Congrégation déclare donc que la Famille monastique de Bethléem, de l'Assomption de la Vierge et de Saint Bruno est un Institut religieux de droit pontifical en ses deux branches de moines et de moniales, et qu'elle doit être reconnue ainsi par tous. La branche des moines est cléricale.

Le Dicastère, en outre, approuve en forme spécifique et confirme "pour dix ans, ad experimentum", les articles du texte français des Constitutions rédigés "en grosses lettres", dont un exemplaire est conservé dans ses archives. Les autres articles du texte sont approuvés en forme générique.

Nonobstant toutes choses contraires.

Du Vatican, le 6 octobre 1998, fête de Saint Bruno


Eduardo Cardinal Martínez Somalo
Préfet


Piergiorgio Silvano Nesti, C.P.
Secrétaire